

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
relative à la demande de permis de construire  
une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "Mazerat"  
sur la commune de AURIAC-DU-PERIGORD  
déposée par la SAS C.P.E.S. GENEBRE  
dont le siège social est situé « 330 rue du Mourelet »  
ZI Courtine - 84000 AVIGNON**

Par arrêté n° BE 2020-10-04 du **19 OCT. 2020**, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours consécutifs du mardi 17 novembre à 9h au jeudi 17 décembre 2020 à 18h. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de AURIAC-DU-PERIGORD.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral de permis de construire ou refus).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Paul JEREMIE.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier d'enquête est consultable dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de AURIAC-EN-PERIGORD aux heures d'ouverture de la mairie soit le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h.
- sur le poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de AURIAC-EN-PERIGORD aux horaires d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessus.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique "Politiques publiques", "Environnement Eau Biodiversité Risques", "Enquêtes publiques".

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-ep-2020-auriacduperigord-mazerat@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep-2020-auriacduperigord-mazerat@dordogne.gouv.fr)  
Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de AURIAC-DU-PERIGORD - Enquête publique photovoltaïque -Le Bourg -24290 AURIAC-DU-PERIGORD.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de AURIAC-DU-PERIGORD pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mardi 17 novembre 2020	De 9 h à 12 h
mercredi 25 novembre 2020	De 9 h à 12 h
mardi 1er décembre 2020	De 9 h à 12 h
jeudi 10 décembre 2020	De 14 h à 17 h
jeudi 17 décembre 2020	De 15 h à 18 h

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque et la distanciation physique devront, notamment, être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de AURIAC-DU-PERIGORD siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX (tél : 05.53.45.56.00).

Des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès de la société C.P.E.S. GENEBRE à Mme Maud GAIDE, responsable projets solaires, tél : 05.24.54.45.17 - portable : 06.43.18.72.74 - siège social « 330 rue du Mourelet - ZI de Courtine » 84000 AVIGNON.